REPUBLIQUE FRANCAISE DEPARTEMENT DU NORD

NOMBRE DE MEMBRES

Afférents au

Conseil Municipal : <u>15</u> En exercice : <u>13</u>

Qui ont pris part à la délibération : 12

Date de la convocation

13 novembre 2023

Date d'affichage

13 novembre 2023

Objet de la délibération

Actualisation du tarif de la garderie

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE LIESSIES

Séance de

L'an deux mille vingt-trois, le vingt et un novembre à 19 heures 30

Le conseil Municipal de la commune de LIESSIES (Nord) dûment convoqué le treize novembre deux mil vingt-trois, s'est réuni en session ordinaire dans le lieu habituel de ses séances, dans la Maison Commune sous la Présidence de Monsieur Alain RICHARD, Maire de LIESSIES.

Nombre de conseillers en exercice 13

<u>Présents</u>: Mesdames et Messieurs: Alain RICHARD, François RICHEZ, Nathalie GROUZELLE, Jean-Jacques DURANT, Franck PLATEAU, Patrick BONNEAU, Bernard COOLBRANDT, Anne-Marie DESOIGNIES, Guillaume MATHIEU, Suzanne WYART, Lucie WILLAME et Sonia BLONDEL

Absent: Néant

Absent excusé(s): Monsieur Rémi LEROY

Pouvoir: Néant

<u>Démissionnaire</u>: Madame Sandrine CLAISSE et Monsieur Mickaël SNAUWAERT

<u>Secrétaire de Séance</u> : Monsieur Guillaume MATHIEU

LIE DE 2023 23

Monsieur le maire rappelle les tarifs de la garderie :

Le Matin:

* à partir de 7 h 45 = **1,00** € * Avant 7 h 45 = **2,50** €

Le soir:

De 16h30 à 17h00 = 1,00 €
 De 16h30 à 17h30 = 2,00 €
 De 16h30 à 18h00 = 2,50 €
 De 16h30 à 18h30 = 3,00 €

<u>En cas de dépassement d'horaire, 50 € par quart d'heure supplémentaire sera facturée</u>

Deux forfaits sont possibles :

- Si l'enfant est inscrit les 4 matins et les 4 soirs jusque 18h00 = 12 €
- Si l'enfant est inscrit les 4 matins et les 4 soirs jusque 18h30 = 14 €

Une contribution exceptionnelle au cas où les réservations de garderie ne seraient pas respectées, sera facturée comme suit :

- Garderie du matin non réservée ou réservée mais l'enfant est absent : 3 €
- Garderie du soir non réservée ou réservée mais l'enfant est absent : 5 €

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil municipal accepte ces tarifs

Pour extrait certifié conforme, à Liessies, le 23 novembre 2023

Le Maire, Alain RICHARD